



SAINT-POLYCARPE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe, le lundi 14 août 2023 à 19 h 30, à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges, située au numéro 100, rue des loisirs, 2^e étage à Saint-Polycarpe, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure.

DEMANDE 2023-09

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ, NATURE ET EFFET :

DEMANDE 2023-09 : Lot # 5 236 341 du Cadastre du Québec — visant à permettre le pavage de l'aire de stationnement dont la largeur d'accès au stationnement est d'environ 7,1 m au lieu de 6,0 m comme prescrit à l'article 10.4.2 du Règlement de zonage no 113-2012.

La demande de dérogation mineure vise le lot # 5 236 341 du Cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 14 août 2023.

QUE cette demande de dérogation mineure et la présentation relative aux changements apportés par cette demande de dérogation mineure sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 18^e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-trois.

Janye Gauthier
Adjointe à la direction générale et greffière
adjointe